



VILLE DE BOULOGNE ~ BILLANCOURT

2

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2023

Le 7 décembre 2023 à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la Salle du Conseil, sous la présidence de M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire individuellement et par écrit le 1 décembre 2023.

Monsieur BAGUET, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pierre-Christophe BAGUET, Mme Marie-Laure GODIN, M. Pascal LOUAP, M. Michel AMAR, Mme Béatrice BELLARD, M. Bertrand-Pierre GALEY, Mme Sandy VETILLART, M. Philippe TELLINI, Mme Isaure DE BEAUVAL, M. Pierre DENIZIOT, Mme Elisabeth DE MAISTRE, Mme Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG, M. Claude ROCHER, Mme Armelle GENDARME, M. Emmanuel BAVIERE, Mme Stéphanie MOLTON, M. Alain MATHIOUDAKIS, Mme Blandine DE JOUSSINEAU, M. Thomas CLEMENT, Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Mme Marie-Josée ROUZIC-RIBES, M. Olivier CARAGE, M. André DE BUSSY, M. Maurice GILLE, M. Sidi DAHMANI, M. Vittorio BACCHETTA, Mme Dorine BOURNETON, Mme Joumana SELFANI, M. Nicolas MARGUERAT, Mme Cathy VEILLET, M. Philippe MARAVAL, M. Bertrand AUCLAIR, Mme Marie THOMAS, Mme Laurence DICKO, M. Guillaume BAZIN, M. Yann-Maël LARHER, Mme Constance PELAPRAT, Mme Marie-Noëlle CHAROY, M. Xavier LAISSUS-PASQUALINI, M. Hilaire MULTON, Mme Clémence MAZEAUD, M. Antoine DE JERPHANION, M. Denys ALAPETITE, M. Evangelos VATZIAS, Mme Bai-Audrey ACHIDI, Mme Judith SHAN, M. Laurent MOLARD, M. Remi LESCOEUR, Mme Pauline RAPILLY-FERNIOT.

EXCUSES REPRESENTE(S) :

Mme Jeanne DEFRANOUX	qui a donné pouvoir à	Mme Blandine DE JOUSSINEAU
M. Jean-Claude MARQUEZ	qui a donné pouvoir à	M. Emmanuel BAVIERE (jusqu'au point 11)
Mme Emmanuelle BONNEHON	qui a donné pouvoir à	Mme Marie-Josée ROUZIC-RIBES
Mme Marie-Laure FOUASSIER	qui a donné pouvoir à	Mme Marie THOMAS
Mme Charlotte LUKSENBERG	qui a donné pouvoir à	Mme Joumana SELFANI
Mme Agathe RINAUDO	qui a donné pouvoir à	M. Yann-Maël LARHER

Départ de Madame Isaure DE BEAUVAL qui a donné procuration à Monsieur Philippe TELINI à partir du point 12.

Madame Constance PELAPRAT a été désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

M. Pierre-Christophe BAGUET

1. Désignation d'un élu à la commission des affaires générales et sociales
2. Désignation de représentants du Conseil municipal pour siéger aux conseils d'école des établissements publics du 1er degré.
3. Désignation d'un remplaçant du Maire pour siéger au sein du Comité des finances locales
4. Désignation d'un représentant du Conseil Municipal pour siéger au sein de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)
5. Désignation d'un représentant du Conseil Municipal pour siéger au sein de la commission compétente en matière de délégation de service public (CDSP).

6. Demande de classement de l'Hôtel de Ville au titre des Monuments historiques.

Commission des Affaires Générales et Sociales

Mme Marie-Laure GODIN

7. Personnel communal - Mesures diverses

Commission des Affaires Générales et Sociales
Commission des Finances et des Affaires Economiques

8. Création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents de la commune de Boulogne-Billancourt

Commission des Affaires Générales et Sociales
Commission des Finances et des Affaires Economiques

9. Renouvellement de conventions de mise à disposition de personnel et de matériel entre la Ville de Boulogne-Billancourt et l'Établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest et des conditions de refacturation des charges afférentes.

Commission des Affaires Générales et Sociales
Commission des Finances et des Affaires Economiques

10. Présentation du rapport social unique de l'année 2022 de la ville de Boulogne-Billancourt.

Commission des Affaires Générales et Sociales

11. Instauration et modification du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour des cadres d'emplois des filières médico-sociale et sociale du secteur de la Petite enfance exerçant des missions d'encadrement ou d'expertise

Commission des Affaires Générales et Sociales
Commission des Finances et des Affaires Economiques

12. Rapport des représentants de la Ville au Conseil d'Administration de la Société Publique Locale Val de Seine Aménagement (année 2022)

Commission de l'Urbanisme et des Travaux
Commission des Finances et des Affaires Economiques

- 13 Rapport des représentants de la Ville au Conseil d'Administration de la Société Publique Locale Seine Ouest Aménagement (Année 2022)

Commission de l'Urbanisme et des Travaux
Commission des Finances et des Affaires Economiques

- 14 Vente du patrimoine privé de la Ville - Approbation de la mise en vente par adjudication d'un logement de type 2 situé 41, rue de la Belle Feuille

Commission des Finances et des Affaires Economiques

- 15 Adhésion de la Ville de Boulogne Billancourt au GIP Resah pour accéder à sa centrale d'achat grossiste.

Commission des Finances et des Affaires Economiques

Mme Christine LAVARDE-BOEDA

- 16 Vote de la décision modificative n°2 pour l'exercice 2023 relative au budget principal - Constatation des provisions de l'exercice 2023 - Admission en non-valeur de titres et créances irrécouvrables des budgets annexes

Commission des Finances et des Affaires Economiques

- 17 Tarifs d'occupation du domaine public et de diverses redevances (Année 2024)

Commission des Affaires Générales et Sociales
Commission des Finances et des Affaires Economiques

- 18 Clôture du budget de la caisse des écoles en raison de l'application du référentiel M57 au 1er janvier 2024

Commission des Finances et des Affaires Economiques

- 19 Attribution de subventions aux associations et aux établissements publics au titre de l'exercice 2024 - Attribution de subventions complémentaires pour l'année 2023 - Attribution de subventions dans le cadre de la contractualisation avec le Conseil départemental des Hauts-de-Seine au titre de l'exercice 2024.

Commission des Affaires Générales et Sociales
Commission des Finances et des Affaires Economiques

- 20 Approbation des conventions d'objectifs, de mise à disposition de locaux et/ou d'installations sportives entre la Ville et les associations dont la subvention et/ou les avantages en nature excèdent le seuil des 23 000 euros - Autorisation donnée au Maire pour signer les conventions correspondantes ainsi que leurs éventuels avenants.

Commission des Affaires Générales et Sociales
Commission des Finances et des Affaires Economiques

M. Pierre DENIZIOT

- 21 Passage à la gestion en flux des contingents de réservation de logements sociaux

Commission des Affaires Générales et Sociales

- 22 Attribution du Prix Initiative Handicap 2023

Commission des Affaires Générales et Sociales
Commission des Finances et des Affaires Economiques

Mme Elisabeth DE MAISTRE

- 23 Conventions d'objectifs et de financement d'établissements de petite enfance par la C.A.F. des Hauts-de-Seine

**Commission des Affaires Générales et Sociales
Commission des Finances et des Affaires Economiques**

- 24 Approbation de la nouvelle Convention Territoriale Globale

**Commission des Affaires Générales et Sociales
Commission des Finances et des Affaires Economiques**

M. Claude ROCHER

- 25 Conventions tripartites avec les établissements scolaires bouloonnais publics et privés sous contrat , la compagnie de théâtre-forum Entrées de Jeu et la Ville de Boulogne-Billancourt pour sensibiliser les élèves aux questions de harcèlement.

**Commission des Affaires Générales et Sociales
Commission des Finances et des Affaires Economiques**

M. Emmanuel BAVIERE

- 26 Convention de mutualisation de la Direction de l'Information Géographique et de l'Innovation Territoriale (DIGIT) de l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest (EPT GPSO) avec la ville de Boulogne-Billancourt

**Commission des Affaires Générales et Sociales
Commission des Finances et des Affaires Economiques**

M. Alain MATHIOUDAKIS

- 27 Adhésion de la Ville à l'Association Européenne des Jardins Japonais (EUROJGA)

**Commission des Affaires Générales et Sociales
Commission des Finances et des Affaires Economiques**

M. Thomas CLEMENT

- 28 Dérogation au principe du repos dominical 2024

Commission des Affaires Générales et Sociales

M. Pierre-Christophe BAGUET

- 29 Communication sur les rapports des syndicats intercommunaux et de l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest pour l'année 2022.

Mme Marie-Laure GODIN

- 30 Communication sur les rapports annuels des délégataires de service public pour l'année 2022

APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2023

En l'absence de commentaires, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un élu à la commission des affaires générales et sociales

Article 1^{er} : Le conseil municipal décide à l'unanimité, en application de l'article L2121-21 du CGCT de ne pas recourir au scrutin secret.

Article 2 : Il est procédé à la désignation d'un élu à la commission des affaires générales et sociales.

La candidature est la suivante :

- Monsieur Xavier LAISSUS-PASQUALINI

Conseillers inscrits : 55

Conseillers présents : 49

Nombre de procurations : 6

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 55

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de suffrages exprimés : 55

Article 3 : Est élu à la commission des affaires générales et sociales : Monsieur Xavier LAISSUS-PASQUALINI

La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité.

2. Désignation de représentants du Conseil municipal pour siéger aux conseils d'école des établissements publics du 1er degré.

Article 1^{er} : Le conseil municipal décide à l'unanimité, en application de l'article L2121-21 du CGCT de ne pas recourir au scrutin secret.

Article 2 : Il est procédé à l'élection d'un représentant du Conseil municipal titulaire et suppléant pour siéger au sein des conseils d'école des maternelles Abondances et Fessart, et d'un représentant suppléant pour les conseils d'école des élémentaires Saint-Denis et Escudier.

La candidature est la suivante : M. Guillaume BAZIN

Conseillers inscrits : 55

Conseillers présents : 49

Nombre de procurations : 6

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 55

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de suffrages exprimés : 55

Article 3 : Sont élus en tant que représentants du Conseil municipal au sein des conseils d'école :

- en tant que titulaire pour la maternelle Fessart : M. Guillaume BAZIN
- en tant que titulaire pour la maternelle Abondances : M. Guillaume BAZIN
- en tant que suppléant pour l'élémentaire Escudier : M. Guillaume BAZIN
- en tant que suppléant pour l'élémentaire Saint-Denis : M. Guillaume BAZIN

La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité, le groupe, « Ecologistes et Solidaires » s'abstenant.

3. Désignation d'un remplaçant du Maire pour siéger au sein du Comité des finances locales

Article 1^{er} : Le conseil municipal décide à l'unanimité, en application de l'article L2121-21 du CGCT de ne pas recourir au scrutin secret.

Article 2 : Il est procédé à la désignation d'un élu comme représentant du Maire pour siéger au sein du comité des finances locales (CFL).

La candidature est la suivante :

- Mme Christine LAVARDE-BOEDA

Conseillers inscrits : 55

Conseillers présents : 49

Nombre de procurations : 6

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 55

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de suffrages exprimés : 55

Article 3 : Est élue pour remplacer le Maire au sein du comité des finances locales (CFL) :

- Mme Christine LAVARDE-BOEDA

La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité.

4. Désignation d'un représentant du Conseil Municipal pour siéger au sein de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

Article 1^{er} : Le conseil municipal décide à l'unanimité, en application de l'article L2121-21 du CGCT de ne pas recourir au scrutin secret.

Article 2 : Il est procédé à la désignation d'un membre suppléant à la commission consultative des services publics locaux,

La candidature est la suivante :

- M. Laurent MOLARD

Conseillers inscrits : 55
Conseillers présents : 49

Nombre de procurations : 6

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 55

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de suffrages exprimés : 55

Article 3 : Est élu à la commission consultative des services publics locaux :

- M. Laurent MOLARD

La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité.

5. Désignation d'un représentant du Conseil Municipal pour siéger au sein de la commission compétente en matière de délégation de service public (CDSP).

Article 1^{er} : Le conseil municipal décide à l'unanimité, en application de l'article L2121-21 du CGCT de ne pas

recourir au scrutin secret.

Article 2 : Il est procédé à la désignation d'un membre suppléant à la commission compétente en matière de délégation de service public,

La candidature est la suivante :
- M. Laurent MOLARD

Conseillers inscrits : 55
Conseillers présents : 49
Nombre de procurations : 6
Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 55
Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de suffrages exprimés : 55

Article 3 : Est élu à la commission compétente en matière de délégation de service public :
- M. Laurent MOLARD

La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité.

6. Demande de classement de l'Hôtel de Ville au titre des Monuments historiques.

Article 1^{er} : Le Maire est autorisé à demander le classement de l'Hôtel de Ville au titre des Monuments Historiques.

Article 2 : Le Maire est autorisé à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes les pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité.

7. Personnel communal - Mesures diverses

Article 1 : Le Conseil municipal approuve les modifications du tableau des effectifs dont le détail est joint en annexe 1 et autorise le maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes afférents à la mise en œuvre de cette décision.

Article 2 : Le maire ou son représentant est autorisé à signer les contrats suivants dans les conditions fixées par le code général de la fonction publique susvisé aux articles L313-1, L332-8 à L332-12 :

Intitulé du poste	Durée maximum	Rémunération définie par référence à l'échelle indiciaire ou aux cadres d'emplois suivants
Directeur du Patrimoine immobilier	3 ans (ou indéterminée si le candidat bénéficie déjà de cette disposition voire est susceptible d'en bénéficier)	Attachés territoriaux
Chef du service suivi des demandes de logements sociaux	3 ans (ou indéterminée si le candidat bénéficie déjà de cette	Rédacteurs territoriaux

à la Direction du Logement social	disposition voire est susceptible d'en bénéficier)	
Chargé d'équipements à la Direction des Bâtiments et Ressources (2 postes)	3 ans (ou indéterminée si le candidat bénéficie déjà de cette disposition voire est susceptible d'en bénéficier)	Techniciens territoriaux
Technicien courants faibles à la Direction des Bâtiments et Ressources	3 ans (ou indéterminée si le candidat bénéficie déjà de cette disposition voire est susceptible d'en bénéficier)	Techniciens territoriaux
Agent administratif et comptable à la Direction des Bâtiments et Ressources	3 ans (ou indéterminée si le candidat bénéficie déjà de cette disposition voire est susceptible d'en bénéficier)	Adjoints administratifs territoriaux
Responsable du service Administration Générale du Pôle Culture	3 ans (ou indéterminée si le candidat bénéficie déjà de cette disposition voire est susceptible d'en bénéficier)	Attachés territoriaux
Responsable de l'unité accueil, sécurité et régie financière à la Direction des Musées	3 ans (ou indéterminée si le candidat bénéficie déjà de cette disposition voire est susceptible d'en bénéficier)	Rédacteurs territoriaux
Référent handicap à la Direction de la Jeunesse	3 ans (ou indéterminée si le candidat bénéficie déjà de cette disposition voire est susceptible d'en bénéficier)	Adjoints d'animation territoriaux
Assistant(e) social(e) scolaire à la Direction de l'Éducation	3 ans (ou indéterminée si le candidat bénéficie déjà de cette disposition voire est susceptible d'en bénéficier)	Assistants territoriaux socio- éducatifs
Qualiticien à la Direction de l'Éducation	3 ans (ou indéterminée si le candidat bénéficie déjà de cette disposition voire est susceptible d'en bénéficier)	techniciens territoriaux

Agent de livraison en restauration à la Direction de l'Éducation	3 ans (ou indéterminée si le candidat bénéficie déjà de cette disposition voire est susceptible d'en bénéficier)	Adjoins techniques territoriaux
Agent d'entretien d'école à la Direction de l'Éducation	3 ans (ou indéterminée si le candidat bénéficie déjà de cette disposition voire est susceptible d'en bénéficier)	Adjoins techniques territoriaux
Assistant(e) de direction au Cabinet du Maire	3 ans (ou indéterminée si le candidat bénéficie déjà de cette disposition voire est susceptible d'en bénéficier)	Rédacteurs territoriaux
Chef du service Espace Accueil des Familles à la Direction Accueil et Qualité	3 ans (ou indéterminée si le candidat bénéficie déjà de cette disposition voire est susceptible d'en bénéficier)	Attachés territoriaux
Agent d'accueil physique et téléphonique à la Direction Accueil et Qualité	3 ans (ou indéterminée si le candidat bénéficie déjà de cette disposition voire est susceptible d'en bénéficier)	Adjoins administratifs territoriaux
Conseiller(e) conjugale et familiale à la Direction de la Santé et des Solidarités	3 ans (ou indéterminée si le candidat bénéficie déjà de cette disposition voire est susceptible d'en bénéficier)	Assistants territoriaux socio- éducatifs
Chargé de la commande publique à la Direction Achats et commande publique	3 ans (ou indéterminée si le candidat bénéficie déjà de cette disposition voire est susceptible d'en bénéficier)	Attachés territoriaux
Chargé de mission à la Direction Fêtes, Cérémonies et Protocole	3 ans (ou indéterminée si le candidat bénéficie déjà de cette disposition voire est susceptible d'en bénéficier)	Rédacteurs territoriaux

Article 3 : Le Conseil municipal approuve le principe de l'adhésion de la commune de Boulogne-Billancourt à l'association interentreprises de prévention et de santé au travail dénommée « Thalie Santé » à compter du 1^{er}

janvier 2024 et autorise le maire ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion figurant en annexe 2 de la présente délibération et tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

La cotisation à la charge de la Ville, fixée pour l'année 2024 à 93 euros HT par agent, est approuvée.

Article 4 : Le maire ou son représentant est autorisé à signer la mise à disposition, à hauteur de 50 % de son temps de travail, d'un agent titulaire du grade de rédacteur auprès du Comité des Œuvres Sociales du personnel communal de la Ville de Boulogne-Billancourt pour y exercer les fonctions de chef de service, conformément au point 4 du rapport et au modèle joint en annexe 3.

Article 5 : Le Conseil municipal approuve les modifications suivantes apportées à la liste des emplois ou fonctions pour lesquels un logement peut être concédé par nécessité absolue de service (NAS) ou mis à disposition par convention d'occupation précaire (COP) avec astreintes et autorise le maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes afférents à la mise en œuvre de cette décision :

Emploi/fonction retrait de logement concédé par NAS	N° rue	Adresse	Type	Surface habitable
Directeur Général Adjoint	107	Aguesseau (rue d')	4	96,44

Article 6 : Les recettes et dépenses correspondantes seront inscrites aux différents chapitres du budget des années considérées.

La délibération n° 7 est adoptée à l'unanimité.

8. Création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents de la commune de Boulogne-Billancourt

Article 1 : Le conseil municipal approuve la création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents de la Ville dans les conditions et selon les modalités d'attribution définies par le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023.

Article 2 : Le conseil municipal approuve les montants versés aux agents éligibles à l'attribution de la prime instituée à l'article 1 pour chacune des tranches définies par le décret du 31 octobre 2023 susvisé, figurant dans le tableau ci-dessous :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 euros	800 euros
Supérieure à 23 700 euros et inférieure ou égale à 27 300 euros	700 euros
Supérieure à 27 300 euros et inférieure ou égale à 29 160 euros	600 euros
Supérieure à 29 160 euros et inférieure ou égale	500 euros

à 30 840 euros	
Supérieure à 30 840 euros et inférieure ou égale à 32 280 euros	400 euros
Supérieure à 32 280 euros et inférieure ou égale à 33 600 euros	350 euros
Supérieure à 33 600 euros et inférieure ou égale à 39 000 euros	300 euros

Elle fait l'objet d'un versement unique.

Article 3 : Le conseil municipal autorise le maire ou son représentant à déterminer, par arrêté, les bénéficiaires et le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime.

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront inscrites aux différents chapitres et articles du budget de l'année 2023.

La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité.

9. Renouvellement de conventions de mise à disposition de personnel et de matériel entre la Ville de Boulogne-Billancourt et l'Établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest et des conditions de refacturation des charges afférentes.

Article 1 : le principe du renouvellement de la convention relative à la mise en maquette, à la mise en page et à l'impression des articles consacrés à l'Établissement Public Territorial dans le journal municipal BBI est approuvé.

Article 2 : le projet de convention correspondant et annexé à la présente délibération est approuvé. Le Maire est autorisé à signer cette convention et tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Article 3 : le principe du renouvellement de la convention relative à la refacturation de charges entre l'Établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest et la Ville de Boulogne-Billancourt pour la mise à disposition de locaux auprès de l'Établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest est approuvé.

Article 4 : le projet de convention correspondant et annexé à la présente délibération est approuvé. Le Maire est autorisé à signer cette convention et tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Article 5 : le principe du renouvellement de la convention relative à la gestion du contrôle et du contentieux du stationnement payant sur voirie est approuvé.

Article 6 : le projet de convention correspondant et annexé à la présente délibération est approuvé. Le Maire est autorisé à signer cette convention et tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Article 7 : les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 920 du budget.

La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité.

10. Présentation du rapport social unique de l'année 2022 de la ville de Boulogne-Billancourt.

Article unique : Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport social unique de la ville de Boulogne-Billancourt portant sur l'année 2022 et de l'avis émis par le Comité social territorial lors de sa réunion du 22 novembre 2023.

La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité.

11. Instauration et modification du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour des cadres d'emplois des filières médico-sociale et sociale du secteur de la Petite enfance exerçant des missions d'encadrement ou d'expertise

Article 1 : Le conseil municipal approuve l'instauration et les modifications apportées au Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel dénommé « RIFSEEP » pour le cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants et celui des assistants territoriaux socio-éducatifs relevant de la filière sociale et pour les cadres d'emplois des cadres territoriaux de santé paramédicaux, des sages-femmes territoriales, des puéricultrices territoriales, des infirmiers territoriaux en soins généraux, des pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthoptistes, techniciens de laboratoire médical, manipulateurs d'électroradiologie médicale, préparateurs en pharmacie hospitalière et diététiciens territoriaux rattachés à la filière médico-sociale, dans le respect des dispositions de la délibération susvisée relative aux principes généraux de mise en œuvre du RIFSEEP au sein de la collectivité et des tableaux joints en annexe de la présente délibération fixant les montants minimums et maximums de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et les montants maximums du Complément Indemnitare Annuel (CIA) pour chaque cadre d'emplois des filières sociale et médico-sociale précité.

Article 2 : Le conseil municipal autorise le maire ou son représentant à signer tout acte afférent à l'attribution individuelle de l'IFSE et du CIA et à déterminer leur montant dans les limites fixées par les tableaux joints en annexe.

Article 3 : Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} février 2024.

La délibération n° 10 du 9 juillet 2020 portant instauration du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel (RIFSEEP) pour un cadre d'emploi de catégorie A de la filière sociale et des cadres d'emplois de la filière médico-sociale est modifiée à la même date.

Les tableaux applicables au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs figurant en annexe de la délibération n° 8 du 14 avril 2022 sont remplacés par ceux correspondants figurant en annexe de la présente délibération à la même date.

Les tableaux applicables au cadre d'emplois des masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes territoriaux figurant en annexe de la délibération n° 8 du 14 avril 2022 sont supprimés à la même date.

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront inscrites aux différents chapitres du budget des années considérées.

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.

12. Rapport des représentants de la Ville au Conseil d'Administration de la Société Publique Locale Val de Seine Aménagement (année 2022)

Article unique : Le rapport des représentants de la Ville au conseil d'administration de la SPL Val de Seine Aménagement pour l'année 2022 est approuvé.

Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, les élus suivant ne prennent pas part au vote :
Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Madame Marie-Laure GODIN, Madame Christine LAVARDE, Madame Béatrice BELLARD, Madame Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG, Monsieur Pascal LOUAP, Monsieur Nicolas MARGUERAT, Madame Marie-Noëlle CHAROY.

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.

13. Rapport des représentants de la Ville au Conseil d'Administration de la Société Publique Locale Seine Ouest Aménagement (Année 2022)

Article unique : Le rapport des représentants de la Ville au sein du conseil d'administration de la SPL Seine Ouest Aménagement pour l'exercice 2022 est approuvé.

Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, les élus suivant ne prennent pas part au vote :
Monsieur Pierre-Christophe BAGUET et Madame Marie-Laure GODIN.

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.

14. Vente du patrimoine privé de la Ville - Approbation de la mise en vente par adjudication d'un logement de type 2 situé 41, rue de la Belle Feuille

Article 1 : La cession par adjudication devant la Chambre des Notaires de Paris qui proposera le montant de la mise à prix, des locaux constituant les lots 2 et 5 de l'immeuble situé 41, rue de la Belle Feuille sur la parcelle cadastrée section AQ n° 267, est approuvée.

Article 2 : Les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur.

Article 3 : Le Maire est autorisé à signer tous les actes afférents.

Article 4 : Les recettes correspondantes seront inscrites au budget des exercices considérés.

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.

15. Adhésion de la Ville de Boulogne Billancourt au GIP Resah pour accéder à sa centrale d'achat grossiste.

Article 1^{er} : Le Conseil municipal autorise le Maire, ou son représentant, à faire une demande d'adhésion à la Centrale d'achat du GIP RESAH.

Article 2 : Le bulletin d'adhésion et la convention constitutive à la Centrale d'Achat du GIP RESAH sont approuvés. Le Maire est autorisé à le signer.

Article 3 : Les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 930 du budget.

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité.

16. Vote de la décision modificative n°2 pour l'exercice 2023 relative au budget principal - Constatation des provisions de l'exercice 2023 - Admission en non-valeur de titres et créances irrécouvrables des budgets annexes

Article 1 : La décision modificative n°2 pour l'exercice 2023 du budget principal est approuvée.

Article 2 : La dotation de provision pour dépréciation d'actifs circulants de 247 501 euros est approuvée. Les crédits correspondants sont au budget, aux chapitres 926 et 946 du budget principal.

Article 3 : La reprise de provision pour risques et charges de 1 743 996 euros est approuvée. Les crédits correspondants sont au budget, aux chapitres 926 et 946 du budget principal.

Article 4 : La reprise de provision pour Compte Épargne Temps de 7 604 € est approuvée. Les crédits correspondants sont au budget, aux chapitres 926 et 946 du budget principal.

Article 5 : La proposition d'inscrire 441,84 € au titre des créances éteintes sur le budget Locations Immobilières est approuvée. L'admission en non-valeur des titres proposée par le comptable pour un montant de 296,44 € sur le budget Locations Immobilières et de 25 983,22 € sur le budget Publications est approuvée.

Article 6 : La maquette de DM2 est approuvée

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité.

17. Tarifs d'occupation du domaine public et de diverses redevances (Année 2024)

Article 1^{er} : À compter du 1^{er} janvier 2024, les tarifs d'occupation du domaine public et de diverses redevances sont révisés conformément au document annexé à la présente délibération.

Article 2 : Le Maire est autorisé à prendre des décisions tarifaires lorsque les circonstances particulières et imprévisibles affectent le fonctionnement ordinaire des occupations du domaine public et nécessitent de ce fait, la révision des tarifs ou leur gratuité.

En application de l'article L.2122-23 du CGCT, le maire rend compte, à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions qu'il a prise en vertu des délégations reçues du conseil municipal.

Article 3 : Le Maire est chargé de signer les conventions et tout acte afférent à la mise à disposition des différents espaces du domaine public.

Article 4 : Les recettes seront constatées aux différents chapitres du budget de l'exercice 2024.

La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.

18. Clôture du budget de la caisse des écoles en raison de l'application du référentiel M57 au 1er janvier 2024

Article 1^{er} : A compter de la date de la présente délibération, la clôture de la Caisse des écoles de Boulogne-Billancourt est approuvée. Le Maire est autorisé à prendre toutes les dispositions utiles et à signer tous les actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Article 2 : Les comptes de la Caisse des écoles sont arrêtés à la date de sa clôture selon la balance des comptes comme suit :

Comptes	Intitulés	Balance d'entrée	Masses		Solde
			Débits	Crédits	
110	Report à nouveau (solde créditeur)	1 799,77	0,00	0,00	1 799,77
46721		449,26	0,00	0,00	449,26
515	Compte au trésor	1 350,51	0,00	0,00	1 350,51
5891	Reprise des balances d'entrée	0,00	0,00	0,00	0,00

Article 3 : L'excédent de clôture issu du compte administratif 2022 d'un montant de 1 799,77 € sera porté au compte 002 du budget du CCAS.

La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité.

19. Attribution de subventions aux associations et aux établissements publics au titre de l'exercice 2024 - Attribution de subventions complémentaires pour l'année 2023 - Attribution de subventions dans le cadre de la contractualisation avec le Conseil départemental des Hauts-de-Seine au titre de l'exercice 2024.

Article 1^{er} : Les subventions suivantes sont attribuées, au titre de l'année 2024, aux associations ci-après désignées :

Actions de Cohésion Territoriale

935	Accueil aux Familles et Insertion (A.F.I.)	17 000 €
935	Centre Boulonnais d'Initiative Jeunesse (C.E.B.I.J.E.)	30 000 €
935	Aquitaine Forum	805 €
935	Association Nationale des Femmes Africaines (A.N.F.A.)	1 200 €
935	Association de Solidarité Internationale et de l'Intégration (A.S.I.)	2 100 €
	Boulogne-Billancourt Convivialité	
935	<i>Subvention de fonctionnement</i>	1 200 €
905	<i>Subvention d'investissement</i>	2 000 €
935	Défi Famille – Les Pâtes au beurre	1 500 €
935	Groupe d'Entraide Régional pour Mieux Apprendre Ensemble (G.E.R.MA.E.)	3 300 €
935	La Femme du Monde	1 200 €
935	Langues et Artisanat	500 €
935	Renaissance Africaine	1 000 €
	Total Actions de Cohésion Territoriale	61 805 €

Administration Générale

936	Office de Tourisme de Boulogne-Billancourt (O.T.B.B)	400 000 €
	Total Administration Générale	400 000 €

Anciens Combattants

930	Amicale des Anciens Combattants de la 2ème DB	680 €
930	Comité d'Entente des Anciens Combattants et Victimes de Guerre	1 200 €
930	F.N.A.C.A. - Comité de Boulogne	1 000 €
930	Société d'Entraide des Membres de la Légion d'Honneur - Comité de Boulogne	400 €
930	Souvenir Français - Comité de Boulogne-Billancourt	2 000 €
930	Union Nationale des Combattants (U.N.C.) - 28ème section de Boulogne Billancourt	650 €
930	Union Nationale des Parachutistes du Sud des Hauts-de-Seine (U.N.P. – 92 Sud)	300 €
Total Anciens Combattants		6 230 €

Culture

Académie musicale Philippe Jaroussky

933	Subvention de fonctionnement	7 500 €
903	Subvention d'investissement	10 000 €
933	Centre Ludique de Boulogne-Billancourt	95 070 €
933	Forum Universitaire de l'Ouest Parisien (F.U.O.P.)	25 625 €
933	Maîtrise des Hauts-de-Seine	7 500 €
933	Ametis	900 €
933	Amis des Nouvelles Orgues de Notre-Dame de Boulogne-Billancourt	1 000 €
933	Amis du Musée des Années 30 (Société historique et artistique)	
933	Subvention de fonctionnement	3 600 €
903	Subvention d'investissement	4 000 €
933	Amitié Information	2 000 €
933	Anciens Travailleurs Renault de l'Ile Seguin (A.T.R.I.S.)	1 000 €
933	Ars Mobilis	3 000 €
930	Association Culturelle Juive de Boulogne-Billancourt (A.C.J.B.B.)	10 000 €
933	Association de Géologie, Minéralogie et Paléontologie - Le Lutétien	250 €
933	Association Philatélique de Boulogne-Billancourt	800 €
Aumônerie de l'Enseignement Public de Boulogne		
930	Subvention de fonctionnement	3 000 €
900	Subvention d'investissement	2 200 €
Boulogne Harmonie		
933	Subvention de fonctionnement	12 400 €
903	Subvention d'investissement	2 500 €
933	Bridge et Loisirs	300 €
Carré sur Seine		
933	Subvention de fonctionnement	6 000 €
903	Subvention d'investissement	2 000 €
930	Centre Communautaire Israélite de Boulogne-Billancourt (C.C.I.B.B.)	5 130 €
933	Centre de Création Chorégraphique et Enseignement Artistique (C.C.C.E.A.)	3 000 €
933	Cercle Celtique Kornog War Raog	700 €
933	Cercle Généalogique de Boulogne-Billancourt (C.G.B.B.)	500 €
933	Chœur d'Artichaut	2 150 €
Club des Brodeuses de Boulogne		
933	Subvention de fonctionnement	900 €
903	Subvention d'investissement	500 €

933	Compagnie Jayann'Act	1 000 €
	Culture et Bibliothèque Pour Tous - section de Boulogne Galliéni	
933	<i>Subvention de fonctionnement</i>	5 000 €
903	<i>Subvention d'investissement</i>	750 €
933	Culture et Bibliothèque Pour Tous - bibliothèque du Forum	4 000 €
933	Danse en Chantier	900 €
933	Dia Danse	6 000 €
	École des Arts de la Piste - Cirque Nomade	
933	<i>Subvention de fonctionnement</i>	20 000 €
903	<i>Subvention d'investissement</i>	9 000 €
933	Erda Accentus	15 000 €
933	Groupe d'Expression Culturelle Brésilienne (Cie Claudio Basilio)	3 100 €
933	Institut Tony Garnier – Association de Préfiguration	5 000 €
933	La Lupinelle	2 500 €
933	La Scène Imaginaire	1 000 €
930	Les Amis de Notre-Dame de Boulogne	21 400 €
933	Les Petits Curieux de Boulogne-Billancourt (P.C.B.B.)	2 000 €
933	Les Savoirs Échangés	1 800 €
933	Mémoire et Traditions des Juifs d'Algérie - Morial	3 350 €
933	Miel de Lune	1 500 €
	Model Kit Static Boulonnais	
933	<i>Subvention de fonctionnement</i>	800 €
903	<i>Subvention d'investissement</i>	600 €
	Rencontres Photographiques de Boulogne-Billancourt (R.P.B.B.)	
933	<i>Subvention de fonctionnement</i>	6 000 €
903	<i>Subvention d'investissement</i>	4 000 €
933	Révéléateur	5 000 €
933	Société des Beaux-Arts de Boulogne-Billancourt (S.B.A.B.B)	2 250 €
933	Studio Frank Horvat	3 600 €
933	Théâtre du Tilleul	4 600 €
	Théâtre In Love	
933	<i>Subvention de fonctionnement</i>	500 €
903	<i>Subvention d'investissement</i>	1 000 €
	Total Culture	345 175 €

Éducation

932	Maison de l'Enfant	26 838 €
932	Union pour l'Éducation Populaire des Élèves de l'Enseignement Primaire Privé (U.E.P.E.E.P.P)	31 250 €
932	Association Départementale des Pupilles de l'enseignement public des Hauts-de-Seine (PEP 92)	450 €
932	Association PEEP BB	2 700 €
932	Boulogne Informatique Club	950 €
932	Éducation-Motivation Parents	1 100 €
932	Éveil Japon	900 €
932	Foyer socioéducatif du collège Jean Renoir	2 000 €
932	Foyer socioéducatif du collège Paul Landowski	900 €
932	Lire et Faire Lire dans les Hauts de Seine	500 €

932	Philotechnique	25 000 €
932	Service d'Accompagnement et d'Information pour la Scolarisation des élèves handicapés (S.A.I.S. 92)	1 350 €
932	Union des Conseils locaux FCPE de Boulogne-Billancourt	2 400 €
932	Union Nationale des associations autonomes des Parents d'Élèves de Boulogne-Billancourt	725 €

Total Éducation 97 063 €

Espaces Publics et Commerces

936	Association des Commerçants des Marchés de Boulogne (A.C.M.B.B)	7 500 €
936	Association des Commerçants des Marchés de Boulogne (A.C.M.B.B) – Taxe additive	64 000 €
936	Union des Commerçants et Artisans de Boulogne-Billancourt (U.C.A.B.B)	14 725 €
936	Les Créateurs de Boulogne	2 000 €

Total Espaces Publics et Commerces 88 225 €

Handicap

934	UNAPEI Hauts de Seine 92	7 250 €
934	Autistes sans Frontières 92 - Les Premières Classes	1 900 €
934	Association des Donneurs de Voix - Bibliothèque Sonore de Boulogne-Billancourt	1 300 €
934	Comité Départemental Handisports des Hauts-de-Seine	1 000 €
934	Deux mains en main	5 000 €
934	France Alzheimer	900 €
934	Habitat et Humanisme Ile-de-France	20 000 €
934	Handidanse - Handi'art	3 000 €
934	La Nuit du Handicap	2 000 €
934	Les Auxiliaires des Aveugles	300 €
934	Luciole 92	1 500 €
934	Terre d'Arcs en Ciel	2 300 €
934	Trisomie 21 des Hauts-de-Seine	900 €
934	Union Nationale de Familles et Amis de Personnes Malades et/ou Handicapées Psychiques (U.N.A.F.A.M. 92)	900 €
934	VACANDI	500 €

Total Handicap 48 750 €

Jeunesse

933	Centre d'Animation de Boulogne (C.A.B.)	20 188 €
933	Beth Loubavitch de Boulogne	14 725 €
	Centre Nautique des Scouts Marins de Boulogne (C.N.S.M.B.)	
933	Subvention de fonctionnement	5 000 €
903	Subvention d'investissement	4 000 €
933	Éclaireuses Éclaireurs de France - Groupe Lapérouse Boulogne-Billancourt	5 000 €
	Éclaireuses Éclaireurs Unionistes de France - Groupe Local de Boulogne	
933	Subvention de fonctionnement	2 500 €
903	Subvention d'investissement	2 000 €

Guides et Scouts d'Europe		
933	<i>Subvention de fonctionnement</i>	1 000 €
903	<i>Subvention d'investissement</i>	1 500 €
Groupe EDLC -les Enfants de la Comédie - École de spectacle Karin Catala		
933	<i>Subvention de fonctionnement</i>	10 450 €
903	<i>Subvention d'investissement</i>	1 000 €
933	Les Artistes en Herbe (A.E.H)	4 510 €
933	L'outil en mains de Boulogne 92	5 500 €
Scouts et Guides de France - Groupe de Boulogne		
933	<i>Subvention de fonctionnement</i>	7 250 €
903	<i>Subvention d'investissement</i>	2 000 €
Scouts et Guides de France - Groupe Mar Maroun		
933	<i>Subvention de fonctionnement</i>	2 000 €
903	<i>Subvention d'investissement</i>	2 000 €
Scouts Unitaires de France - Groupe de Boulogne		
933	<i>Subvention de fonctionnement</i>	8 000 €
903	<i>Subvention d'investissement</i>	2 100 €
Total Jeunesse		100 723 €

Logement

93	Agence Départementale d'Information sur le Logement des Hauts de Seine	10 000 €
5	(A.D.I.L.92)	
93	Amicale des Locataires HLM du square de l'Avre et des Moulineaux	2 080 €
5		
93	Association des Locataires des Immeubles Pont de Sèvres (A.L.I.P.S.)	500 €
5		
93	Groupement des Locataires de Boulogne-Billancourt (G.L.B.B)	1 710 €
5		
93	Un Logement pour Tous (U.L.P.T)	1 625 €
5		
Total Logement		15 915 €

Maison du Droit

935	Association Tutélaire de Boulogne-Billancourt (A.T.B.B.)	10 000 €
Total Maison du Droit		10 000 €

Petite Enfance

934	Boules et Billes	17 500 €
934	Les Petites Têtes de l'Art	16 250 €
934	Aide-moi à faire seul	20 000 €
934	Bambolino	14 438 €
934	Enfance Majuscule	2 500 €
934	Maison des Familles du 92	22 500 €
934	SOS Urgence Garde d'Enfants	300 €

Total Petite Enfance**93 488 €****Prévention et Sécurité**

931	Association d'Aides aux Victimes d'Infractions Pénales des Hauts-de-Seine - France Victimes 92 (A.D.A.V.I.P. 92 - FRANCE VICTIMES 92)	2 700 €
931	Comité Départemental des Hauts-de-Seine de la Prévention Routière	300 €
931	Protection Civile Paris Seine - Antenne de Boulogne-Billancourt et d'Issy-Les-Moulineaux	2 700 €
Total Prévention et Sécurité		5 700 €

Ressources Humaines

930	Comité des Œuvres Sociales (C.O.S.)	258 374 €
Total Ressources Humaines		258 374 €

Santé

934	Action Leucémies	1 750 €
934	Association des Médecins et des Infirmiers des Centres Médicaux d'Appui (AMICMA)	14 000 €
934	Amicale des Professionnels de Santé de Boulogne-Billancourt (A.P.S.B.B.)	5 000 €
934	Le Trait d'Union - Oppelia	11 400 €
934	Tournesol - Artistes à l'hôpital	1 280 €
934	Visitatio - Voisins et Soins	10 000 €
934	Visite des Malades dans les Établissements Hospitaliers des Hauts-de-Seine (V.M.E.H. 92)	3 000 €
Total Santé		46 430 €

Solidarité

934	Aurore	8 550 €
934	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles Hauts de Seine / Sud (C.I.D.F.F. 92 / Sud)	28 750 €
936	Seine Ouest Entreprise et Emploi - Comme à la Maison	24 500 €
934	Bénénova	4 000 €
934	Centre pour l'Emploi et l'Action Sociale des Hauts-de-Seine (C.E.A.S. 92)	570 €
934	Croix-Rouge Française - Délégation Locale de Boulogne-Billancourt	18 400 €
934	Demain Mieux qu'Hier (D.M.H.)	1 175 €
934	Entraide du Figuier	13 540 €
934	Entraide Familiale de Boulogne	12 540 €
934	Les Petits Frères des Pauvres	4 060 €
934	Les Restaurants du Cœur - Les relais du cœur du 92	2 750 €
934	Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme (L.I.C.R.A)	5 000 €
934	Œuvres Hospitalières Françaises de l'Ordre de Malte	2 090 €
934	Ozanam	5 000 €
934	Secours Catholique des Hauts-de-Seine	5 700 €
934	Secours Populaire Français – Comité de Boulogne Billancourt	8 360 €

Total Solidarité**146 485 €****Sports****Athlétic Club de Boulogne-Billancourt (A.C.B.B.)**

		1 159 000
933	Subvention de fonctionnement	€
903	Subvention d'investissement	150 000 €
933	Stade Français	7 500 €
933	Tennis Club de Boulogne-Billancourt (T.C.B.B.)	33 625 €
933	Val de Seine Basket	52 500 €
	Agrippine	
933	Subvention de fonctionnement	500 €
903	Subvention d'investissement	1 000 €
933	Association Sportive du collège Jean Renoir	1 900 €
933	Association Sportive du lycée Etienne Jules Marey	500 €
933	Association Sportive du lycée Jacques Prévert	500 €
933	Association Sportive du lycée Simone Veil	1 900 €
933	Association de l'Ouest Parisien Qwan Ki Do (A.O.P.Q.K.D.)	500 €
933	Boulogne Aïkido Club	2 200 €
933	Boulogne-Billancourt Natation	2 000 €
933	Club Olympique de Billancourt (C.O.B.)	4 800 €
933	Comité Départemental des Médaillés de la Jeunesse et des Sports du 92 (C.D.M.J.S. 92)	300 €
933	Cyclo Club de Boulogne-Billancourt (C.C.B.B.)	300 €
933	École de Glace de la Patinoire de Boulogne	9 500 €
933	Golf'lib, Le Golf en Liberté	1 000 €
933	Karaté Club de Boulogne	14 000 €
933	Les Scubabous - Club de plongée de Boulogne-Billancourt	10 000 €
	Paris Euskal Pilota	
933	Subvention de fonctionnement	2 000 €
903	Subvention d'investissement	1 000 €
933	Poings de Départ	4 500 €
933	Voltigeurs de Billancourt	4 000 €

Total Sports**1 465 025
€****Transition écologique**

937	Copterre	1 500 €
937	Atelier participatif du Low Tech Lab de la Maison de la Planète	500 €

Total Transition écologique**2 000 €****Vie des Quartiers**

935	Accueil des villes Françaises Boulogne-Billancourt (A.V.F.)	500 €
935	Association des Quais de Boulogne-Billancourt (A.Q.B.B.)	1 500 €
	Félin pour l'Autre 92 Boulogne	
935	Subvention de fonctionnement	4 000 €
905	Subvention d'investissement	740 €

Total Vie des Quartiers

6 740 €

Article 2 : Le Maire est autorisé à procéder au versement de ces subventions, dès le mois de janvier 2024, dans la limite des autorisations budgétaires, approuvées par le Conseil Municipal, à l'occasion de la présente séance, jusqu'à l'adoption du vote du BP 2024.

Article 3 : Lorsque les subventions énumérées à l'article 1 sont versées de manière fractionnée, le dernier mandatement est subordonné à la présentation, par l'association, de l'ensemble des pièces prévues au dossier annuel de demande de subvention.

Article 4 : La subvention suivante est attribuée, au titre d'une avance pour l'année 2024, au Centre Communal d'Action Sociale :

935	Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)	350 000 €
-----	---	-----------

Article 5 : Les dépenses concernées par les articles 1, 2, 3, 4 et 7 de la présente délibération seront inscrites au Budget Primitif 2024.

Article 6 : Les subventions suivantes sont attribuées, au titre de l'année 2023, aux associations ci-après désignées :

Chapitre	Associations	Montant de la subvention 2023
930	Comité des Œuvres Sociales (C.O.S.)	25 000 €
936	Office de Tourisme de Boulogne-Billancourt (O.T.B.B.)	240 000 €
933	Athlétic Club de Boulogne-Billancourt	27 000 €
933	Centre Ludique de Boulogne-Billancourt	4 719 €
934	Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) - C.L.I.C.	2 576 €

Article 7 : Dans le cadre de la contractualisation entre la Ville et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine, les subventions suivantes sont attribuées, au titre de l'année 2024, aux structures ci-après désignées :

Chapitre	Associations	Montant de la subvention 2024
933	A.C.B.B	242 090 €
933	Agrippine	1 300 €
933	Centre Ludique de Boulogne-Billancourt	5 000 €
933	Chœur d'Artichaut	2 800 €
933	École de glace de la patinoire de Boulogne	1 850 €
933	École des Arts de la Piste – Cirque Nomade	6 000 €
933	Forum Universitaire de l'Ouest Parisien	5 000 €

933	Groupe d'Expression culturelle brésilienne – Cie Claudio Basilio	3 100 €
933	Handidanse – Handi'Art	1 600 €
933	Tennis Club de Boulogne-Billancourt (T.C.B.B.)	25 200 €
	SOUS-TOTAL	293 940 €
934	C.C.A.S. – C.L.I.C.	172 215 €
	TOTAL	466 155 €

Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, les élus suivants ont quitté la salle avant la présentation du point :
Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Madame Marie-Laure GODIN, Monsieur Pascal LOUAP, Monsieur Pierre DENIZIOT, Madame Sandy VETILLART, Madame Armelle JULIARD-GENDARME, Monsieur Thomas CLEMENT, Monsieur Vittorio BACCHETTA, Monsieur Olivier CARAGE, Monsieur André DE BUSSY, Monsieur Bertrand AUCLAIR, Monsieur Guillaume BAZIN.

La délibération n° 19 est adoptée à l'unanimité.

20. Approbation des conventions d'objectifs, de mise à disposition de locaux et/ou d'installations sportives entre la Ville et les associations dont la subvention et/ou les avantages en nature excèdent le seuil des 23 000 euros - Autorisation donnée au Maire pour signer les conventions correspondantes ainsi que leurs éventuels avenants.

Article 1 : Les projets de convention, annexés à la présente délibération, à passer entre la Ville et les associations suivantes, sont approuvés :

Associations	Conventions de mise à disposition de locaux et/ou d'installations sportives
Associations des Commerçants des Marchés de Boulogne-Billancourt (A.C.M.B.B.)	-
Association Nationale des Femmes Africaines (A.N.F.A.)	X
Athlétic Club de Boulogne-Billancourt (A.C.B.B.)	X
Aurore	X
Beth Loubavitch de Boulogne	-
Boules et Billes	-
Boulogne Aïkido Club	X
Boulogne Harmonie	X
Centre Communautaire Israélite de Boulogne-Billancourt (C.C.I.B.B.)	X
Centre d'Animation de Boulogne(C.A.B.)	X
Centre Ludique de Boulogne-Billancourt (CLuBB)	X
Croix-Rouge française – Délégation locale de Boulogne	X
Forum Universitaire de l'Ouest Parisien	X
Groupe d'Entraide Régional pour Mieux Apprendre Ensemble (G.E.R.MA.E.)	X
La Toupie – Crèche parentale	X
Les Amis de Notre-Dame de Boulogne	-
Les Petites Têtes de l'Art	X
Les Restaurants du Cœur des Hauts-de-Seine	X

Associations	Conventions de mise à disposition de locaux et/ou d'installations sportives
Maîtrise des Hauts-de-Seine	-
Œuvres Hospitalières Françaises de l'Ordre de Malte	X
Secours Catholique des Hauts-de-Seine	X
UNAPEI des Hauts-de-Seine	X
Union des Commerçants et Artisans de Boulogne-Billancourt (U.C.A.B.B.)	-
Union pour l'Éducation Populaire des Élèves de l'Enseignement Primaire Privé (U.E.P.E.P.P.)	-

Article 2 : Les projets de convention de mise à disposition de locaux à passer avec les associations concernées sont approuvés.

Article 3 : Les projets de convention de mise à disposition d'installations sportives à passer avec les associations concernées sont approuvés.

Article 4 : Le Maire est autorisé à signer les conventions d'objectifs, les conventions de mise à disposition de locaux et les conventions de mise à disposition d'installations sportives ainsi que leurs avenants éventuels.

Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, les élus suivants ont quitté la salle avant la présentation du point :
Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Madame Armelle JULIARD-GENDARME, Monsieur Bertrand AUCLAIR, Monsieur Guillaume BAZIN.

La délibération n° 20 est adoptée à l'unanimité.

21. Passage à la gestion en flux des contingents de réservation de logements sociaux

Article 1^{er} : Le Conseil municipal prend acte de la gestion en flux des logements sociaux réservés à la Ville, à compter du 24 novembre 2023, conformément au décret n° 2020-145 du 20 février 2020.
Ces nouvelles modalités de gestion s'inspireront du modèle de convention bilatérale élaboré par les services de l'État.

Article 2 : Le Maire sera autorisé par une prochaine délibération à signer les futures conventions de gestion en flux entre la ville de Boulogne-Billancourt et chacun des bailleurs sociaux concernés.
Ces conventions définiront les conditions de mise en œuvre des attributions pour les logements réservés.

La délibération n° 21 est adoptée à l'unanimité.

22. Attribution du Prix Initiative Handicap 2023

Article 1^{er} : Le Prix Initiative Handicap pour l'année 2023 est attribué aux porteurs de projets suivants :

- Cecibox : 4 500 €
- Hapaulo : 4 500 €
- Roue libre 3 000 €
- Compagnie de danse Ouali : 3 000 €

Article 2 : La dépense correspondante est inscrite au budget 2023, sur le chapitre 925.

La délibération n° 22 est adoptée à l'unanimité.

23. Conventions d'objectifs et de financement d'établissements de petite enfance par la C.A.F. des Hauts-de-Seine

Article 1^{er} : Les conventions d'objectifs et de financement relatives aux établissements d'accueil de jeunes enfants en régie municipale, à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine, pour la période courant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027, sont approuvées.

Article 2 : Les conventions d'objectifs et de financement relatives aux établissements d'accueil de jeunes enfants dont la gestion a été déléguée dans le cadre de conventions de délégation de service public, à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine, pour la période courant du 1^{er} janvier 2023 jusqu'aux termes respectifs des différentes conventions de délégation de service public, sont approuvées.

Article 3 : Les conventions d'objectifs et de financement relatives aux relais petite enfance, à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine, pour la période courant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025, sont approuvées.

Article 4 : La convention d'objectifs et de financement relative lieu d'accueil enfants-parents, à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine, pour la période courant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024, est approuvée.

Article 5 : Le Maire ou son représentant est autorisé à signer les conventions mentionnées aux articles 1^{er}, 2, 3 et 4.

Article 6 : Les crédits correspondant seront inscrits au chapitre 934 du budget.

La délibération n° 23 est adoptée à l'unanimité.

24. Approbation de la nouvelle Convention Territoriale Globale

Article 1^{er} : La Convention Territoriale Globale 2023-2027 en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine, et ses annexes, sont approuvées.

Le Maire est autorisé à la signer, ainsi que toutes ses annexes et les avenants.

Article 2 : Les crédits correspondants seront inscrits aux chapitres 933 et 934 du budget principal de l'exercice en cours.

La délibération n° 24 est adoptée à l'unanimité.

25. Conventions tripartites avec les établissements scolaires bouloonnais publics et privés sous contrat, la compagnie de théâtre-forum Entrées de Jeu et la Ville de Boulogne-Billancourt pour sensibiliser les élèves aux questions de harcèlement.

Article 1 : La convention type de partenariat avec tout établissement scolaire, public ou privé sous contrat, de la Ville qui manifesterait son intérêt pour le projet de sensibilisation des élèves aux questions de harcèlement et de cyber-harcèlement, est approuvée.

Le Maire ou son représentant est autorisé à la signer.

La délibération n° 25 est adoptée à l'unanimité.

26. Convention de mutualisation de la Direction de l'Information Géographique et de l'Innovation Territoriale (DIGIT) de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest (EPT GPSO) avec la ville de Boulogne-Billancourt

Article 1^{er} : Le Conseil municipal autorise la mutualisation des outils et/ou services proposés par la Direction de l'Information Géographique et de l'Innovation Territoriale (DIGIT) de l'Établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest (EPT GPSO).

Article 2 : La convention de mutualisation entre la Ville de Boulogne Billancourt et l'Établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest est approuvée. Le Maire ou son représentant est autorisé à la signer.

Article 3 : Les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 930 du budget.

La délibération n° 26 est adoptée à l'unanimité.

27. Adhésion de la Ville à l'Association Européenne des Jardins Japonais (EUROJGA)

Article 1^{er} : Le conseil municipal approuve l'adhésion de la Ville pour l'année 2024 à l'Association Européenne des Jardins Japonais (EUROJGA) dont le montant de la cotisation s'élèvera à 30 € la première année.

Article 2 : Le Maire ou son représentant est autorisé à signer le bulletin d'adhésion ainsi que tout acte afférent.

La délibération n° 27 est adoptée à l'unanimité.

28. Dérogation au principe du repos dominical 2024

Article 1^{er} : Il est donné un avis favorable à l'ouverture des commerces douze dimanches pour l'année 2024 aux dates et pour les activités suivantes :

- 1- Les dimanches 14 janvier, 17 mars, 14 avril, 12 mai, 16 et 23 juin, 7 juillet, 15 septembre, 13 et 20 octobre, 1er et 8 décembre 2024 pour la branche d'activité 45 - Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles.
- 2- Les dimanches 7 et 14 janvier, 31 mars, 16, 23 et 30 juin, 7 juillet, 1er septembre, 1er, 15, 22, 29 décembre 2024 pour les branches d'activités alimentaires énumérées ci-dessous :

Classe NAF	Type de commerce	Classe NAF	Type de commerce
47 11	Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire	47-23	Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé
47.19	Autre commerce de détail en magasin non spécialisé	47-24	Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé
47.21	Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé	47-29	Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé
47-22	Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé		

- 3- Les dimanches 14 janvier et 21 janvier, 30 juin, 7 juillet, 1er et 8 septembre, 24 novembre, 1er, 8, 15, 22, 29 décembre 2024 pour les branches d'activités non alimentaires énumérées ci-dessous :

47-41	Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé	47-63	Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé
47-42	Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé	47-64	Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé
47-43	Commerce de détail de matériels audio/vidéo en magasin spécialisé	47-65	Commerce de détail de jeux et jouets en magasin spécialisé
47-51	Commerces de détail de textiles en magasin spécialisé	47-71	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé
47-52	Commerce de détail de quincaillerie peintures et verres en magasin spécialisé	47-72	Commerce de détail de chaussures et d'articles en cuir en magasin spécialisé
47-53	Commerce de détail de tapis, moquettes et revêtements de murs et de sols en magasin spécialisé	47-75	Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé
47-54	Commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé	47-76	Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé
47-59	Commerce de détail de meubles, appareils d'éclairage et autres articles de ménage en magasin spécialisé	47-61	Commerce de détail de livres en magasin spécialisé
46-62	Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé	47-79	Commerce de détail de biens d'occasion en magasin
47-77	Commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé	96.02	Commerce spécialisé dans la coiffure et les soins de beauté
47-78	Autre commerce de détail de biens neufs en magasin spécialisé	47-19	Autres commerces de détail en magasin non spécialisé

La délibération n° 28 est adoptée à l'unanimité.

29. Communication sur les rapports des syndicats intercommunaux et de l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest pour l'année 2022.

Article unique : Il est pris acte de la communication des rapports d'activités du SIGEIF, du SIPPAREC et du SIFUREP pour l'année 2022.

La délibération n° 29 est adoptée à l'unanimité.

30. Communication sur les rapports annuels des délégués de service public pour l'année 2022

Article unique : Le conseil municipal prend acte des rapports produits par les délégués de service public pour l'année 2022.

La délibération n° 30 est adoptée à l'unanimité.